

REGLEMENT

ORGANISATION

L'EACCD organise la 44^{ème} édition Du Cross du Plan d'eau de Dompierre sur Besbre, le dimanche 22 novembre 2026.

L'accès au parcours et aux installations, que ce soit pour les coureurs, les accompagnateurs ou les spectateurs, est soumis aux règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

PROGRAMME ET PLANS

Voir documents.

TYPE D'EPREUVES

Cross en ligne pour toutes les catégories de PO à MA.

Kid's cross pour les EA (équipes mixtes).

PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux licencié-e-s (licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Athlé Découverte, délivrée par la FFA) et aux non licencié-e-s.

Chaque participant majeur non-licencié doit présenter une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA, accessible par le lien <https://pps.athle.fr/> valable un an au moment de l'inscription.

Chaque participant mineur non-licencié doit présenter :

- une attestation réalisable sur <https://pps.athle.fr/> ou un questionnaire relatif à son état de santé lien.
- Une autorisation parentale. lien

INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 20/11/2026. Le coureur doit adresser son n° de licence ou son attestation du PPS (ou son questionnaire de santé pour les mineurs) :

Par courrier à Bernard CHAPON, 105 rue du Docteur Rouis, 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE

Ou de préférence par mail à bernard.chapon@orange.fr
Dans ce cas, le règlement éventuel des 6€ ou 3€ se fera au retrait du dossard.

Seul un dossier d'inscription complet permettra le retrait du dossard.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les dossards sont à retirer au point de retrait. Un seul représentant par club retirera l'enveloppe. Les EA n'ont pas de dossard (le responsable retire une liste par équipe).

TARIF

Gratuit pour les licenciés FFA.
6€ pour les non-licenciés majeurs
3€ pour les non-licenciés mineurs

DEPART/ARRIVEE/CONSIGNES

Le départ est situé au Parc des Percières. L'arrivée a lieu dans le Parc de la Roseaie.

Le dossard doit être porté sur la poitrine et fixé avec 4 épingles (pas de ceinture porte-dossard).

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs de l'organisation et les secouristes d'une association agréée.

RAVITAILLEMENT Il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours. Un point de restauration et une buvette sont installés sous « la Guinguette ».

SERVICES Toilettes, vestiaires et douches à disposition.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les récompenses des EA seront remises aux responsables de club après la course. Celles des PO seront données à l'arrivée. Les autres récompenses seront remises au podium.

DROIT A L'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports.